

Écrit par Advicenne

Mardi, 10 Mars 2020 16:14 - Mis à jour Mardi, 10 Mars 2020 17:13

Nîmes, France, le 10 mars 2020 - 7h45 CET - Advicenne (Euronext : ADVIC - FR0013296746)
, société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de
traitements innovants pour maladies orphelines rénales,
est autorisée à mettre à disposition l

ADV7103 dans le cadre d

une Autorisation Temporaire d

Utilisation (

ATU

) de cohorte, délivrée par l

ANSM

(

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

)

.

Cette autorisation permet l'utilisation, à titre exceptionnel, de l'ADV7103, 8 mEq et 24 mEq,
granulés enrobés en sachet

pour

le traitement de l

acidose tubulaire rénale distale (ATRd)

en France

.

Sa prescription est réservée aux médecins spécialistes en néphrologie.

Les modalités de suivi et de surveillance des données d'efficacité et de sécurité obtenues chez
les patients traités dans le cadre de cette ATU de

cohorte

sont définies dans le Protocole d

Utilisation Thérapeutique accessible sur le site de l

ANSM

:

<https://www.ansm.sante.fr/Activites/Autorisations-temporaires-d-utilisation-ATU/ATU-de-cohort-e-en-cours/Liste-des-ATU-de-cohorte-en-cours/ADV7103-8-meq-granules-a-liberation-prolo>

[n](#)
[gee](#)

A propos de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd)

L'ATRd est une maladie orpheline caractérisée par un défaut d'excrétion rénale des acides
généralisés par le métabolisme. L'excès d'acides, ainsi accumulé dans le sang, entraîne un déséquilibre du pH sanguin (acidose) et de
multiples complications telles que retard de croissance et rachitisme chez l'enfant (maladie affectant le développement des os) ainsi qu'une série de troubles métaboliques additionnels tels qu'une déperdition de potassium (hypokaliémie), une accumulation de calcium dans le sang (hypercalcémie) et une excrétion pathologique de calcium dans l'urine (hypercalciurie) à l'origine de calculs rénaux, de calcinoses (dépôt de calcium dans le rein) et de possibles insuffisances rénales.

L'ATRd, qu'elle soit génétique ou consécutive à une maladie auto-immune, toucherait 30 000 patients en Europe et environ 20 000 aux Etats-Unis.

Écrit par Advicenne

Mardi, 10 Mars 2020 16:14 - Mis à jour Mardi, 10 Mars 2020 17:13

A propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour maladies orphelines.

ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission européenne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) en 2017. L'ATRd survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation des acides circulants dans le sang.

Actuellement des essais cliniques de phase III sont conduits pour l'ATRd aux Etats-Unis et au Canada . ADV7103
entre également
dans le cadre d
'
une procédure centralisée européenne pour sa demande de mise sur le marché
pour l
'
ATRd
'

Écrit par Advicenne

Mardi, 10 Mars 2020 16:14 - Mis à jour Mardi, 10 Mars 2020 17:13

Chez Advicenne, nous nous engageons à innover aussi dans les domaines de la formulation et de la galénique. Nos travaux de recherches visent en particulier à développer des candidats médicaments sans goût et facile à administrer, sous forme de granules ou de comprimés de petite taille permettant un dosage adapté et personnalisé - parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être accessibles aux patients de tous âges.

Basée à Nîmes, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.